



Préavis n° 09/09.2020 – section des infrastructures

Demande d'un crédit de Fr. 213'000.00 pour financer la rénovation partielle du réservoir de l'Epine

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

I. Préambule et contexte général

Le réservoir de l'Epine a été construit à la fin des années 1970. Depuis lors, aucuns travaux lourds n'ont été exécutés, mis à part la rénovation du revêtement intérieur des cuves.

A l'heure actuelle, l'ouvrage présente quelques signes de vieillissement, à savoir:

- Pénétration d'eau par le plafond de la grande cuve, actuellement contrée par une déviation provisoire;
- Porte d'accès à l'ouvrage et aux différents locaux intérieurs en mauvais état;
- Echelle d'accès à la petite cuve en mauvais état et ne répondant plus aux normes de sécurité;
- Armatures visibles et rouillées sous la coupole de la petite cuve;
- Défaut d'étanchéité de la petite cuve.

Au vu des éléments ci-dessus, une rénovation du réservoir devient indispensable, afin de garantir la qualité de l'eau potable.

II. Présentation du projet

Le projet prévoit les réfections et remises en état des différents points ci-dessus. Les coûts sont basés sur des offres d'entreprises spécialisées, après une visite sur place.

Les travaux prévus sont les suivants:

- Dégagement de la toiture de la chambre des vannes et réfection de l'étanchéité. A la demande de la protection de la nature, ces travaux nécessitent une attention particulière quant à la protection des orchidées présentes sur le site;
- Remplacement de la porte d'entrée anti-effraction et des portes d'accès aux locaux intérieurs;
- Remplacement de l'échelle d'accès à la petite cuve, avec protection dorsale et antichute;
- Traitement des fers apparents sous la coupole de la petite cuve et rhabillage;
- Réfection de l'étanchéité de la petite cuve;
- Divers travaux de rhabillage d'anciens tuyaux traversant les murs.

III. Devis estimatif

Le présent devis est constitué de deux chapitres, le premier pour les travaux extérieurs et le second pour les travaux intérieurs. Les honoraires sont en sus.

Travaux extérieurs

Dégagement de la dalle de toiture de la chambre des vannes	Fr.	14'150.00
Réfection de l'étanchéité de la toiture de la chambre des vannes	Fr.	13'050.00
Imprévus et divers, env. 10 % - arrondi	Fr.	<u>2'700.00</u>
Total TTC	Fr.	29'900.00

Travaux intérieurs

Remplacement de la porte d'entrée de l'ouvrage et des portes intérieures, de l'échelle d'accès, avec protections	Fr.	21'100.00
Réfection de l'étanchéité de la petite cuve	Fr.	110'000.00
Travaux de maçonnerie pour démontage et évacuation des portes existantes, pose des nouvelles, rhabillage et finitions	Fr.	14'000.00
Imprévus et divers, env. 10 % - arrondi	Fr.	<u>14'500.00</u>
Total HT	Fr.	159'600.00

Récapitulatif

Travaux extérieurs	Fr.	29'900.00
Travaux intérieurs	Fr.	159'600.00
Honoraires pour études et surveillance des travaux	Fr.	<u>8'500.00</u>
Sous-total	Fr.	198'000.00
TVA 7.7% (arrondi)	Fr.	<u>15'000.00</u>
Total TTC	Fr.	213'000.00

IV. Incidences financières

Cette dépense globale sera financée par les recettes courantes de la bourse communale ou par emprunt.

V. Impact sur l'environnement

Néant.

VI. Conclusions

En conclusion et vu ce qui précède, nous vous proposons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

- vu le présent préavis municipal
- entendu les rapports des commissions chargées de l'étudier
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre la rénovation partielle du réservoir de l'Épine;
2. de lui accorder le crédit nécessaire, soit la somme de Fr. 213'000.00;
3. d'admettre que cette dépense soit financée par un emprunt ou par les recettes courantes de la bourse communale;
4. d'admettre que cette dépense soit amortie sur 30 ans, dès 2022, par tranches annuelles de Fr. 7'100.00, le solde la dernière année.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 7 septembre 2020.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic La Secrétaire adj.

  

D. Mosini C. Masson

Déléguée municipale: M^{me} Véronique Savioz, municipale

Préavis déposé devant le Conseil communal en séance du 30 septembre 2020.